



Corporate Europe Observatory

Mercredi 15 juin 2011

Conflits d'intérêts révélés au sein du groupe scientifique sur les additifs alimentaires de l'EFSA

L'avis de l'EFSA a-t-il été influencé par des experts ayant des liens d'intérêts avec l'industrie ?

Bruxelles, 15 juin 2011— De nouvelles recherches réalisées par l'Observatoire de l'Europe Industrielle (Corporate Europe Observatory - CEO) ont identifié des conflits d'intérêts parmi les experts scientifiques qui conseillent l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) sur la sécurité des additifs alimentaires, y compris l'édulcorant controversé aspartame [1]. Les recherches ont non seulement trouvé que les propres règles de l'EFSA sur les conflits d'intérêts étaient parfois violées, mais aussi que ces règles ne parvenaient pas à protéger le public de l'influence que fait peser l'industrie sur les décisions rendues en matière de sécurité alimentaire.

Le CEO a mis en évidence que quatre membres du groupe scientifique sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments (groupe ANS), y compris le président John Christian Larsen, ont omis de déclarer des collaborations avec un groupe de réflexion et de pression financé par l'industrie alimentaire : l'Institut International des Sciences de la Vie (ILSI Europe). Selon la réglementation de l'EFSA, l'omission de divulgation « de conseils ou de services dans un domaine particulier relevant de la compétence de l'EFSA », même s'ils ne sont pas rémunérés, est considérée comme un « abus de confiance de prime abord » envers l'agence et pourrait conduire à la radiation des experts [2].

Au total, il s'avère que 11 des 20 membres que compte le groupe d'experts ont un « conflit d'intérêts » tel que défini par l'OCDE [3] en raison de leurs liens avec l'industrie agroalimentaire. Ce sont les propres règles de l'EFSA qui autorisent ces conflits, ce que le CEO juge inacceptable. La Cour des Comptes Européenne (CCE) a récemment lancé une enquête spéciale sur la réglementation des conflits d'intérêts au sein des agences comme l'EFSA, en se concentrant sur la manière dont ces règles sont appliquées mais aussi en examinant si les règlements des agences de l'UE correspondent aux normes de l'OCDE .

Le mois dernier, la Commission Européenne a demandé à l'EFSA de procéder à la révision complète de la sécurité de l'aspartame. En février, le groupe d'experts ANS de l'EFSA avait en effet rejeté les préoccupations soulevées par deux études scientifiques reliant l'aspartame avec des taux accrus de cancers et de naissances avant terme [4].

Le CEO exige que des règles plus strictes soient appliquées concernant la façon dont les conflits d'intérêts sont gérés au sein de l'EFSA. Dans son rapport, il compare la manière dont l'EFSA aborde les conflits d'intérêts avec le nouveau règlement d'une agence parente : l'Agence Européenne des Médicaments [5]. Ces nouvelles règles sont loin d'être parfaites, mais si elles étaient appliquées à l'EFSA, interdiction serait faite à quatre des experts du panel ANS (Ivonne Rietjens [vice-présidente], Gerrit Speijers [rapporteur], Jürgen König et Sandro Grilli) de siéger au sein du groupe scientifique.

Selon Nina Holland, militante de l'Observatoire de l'Europe Industrielle : « Ces constatations soulèvent de sérieuses questions quant à l'indépendance des avis formulés par le groupe scientifique ANS de l'EFSA. Il est temps que l'EFSA révise la réglementation sur les conflits d'intérêts et s'assure que les avis scientifiques qu'elle fournit sont réellement indépendants et non potentiellement motivés par des intérêts commerciaux ».

L'étude a trouvé que :

- Le président du groupe ANS danois, John Christian Larsen, a omis de déclarer qu'il a travaillé pour ILSI Europe en 2008 et 2009, enfreignant ainsi les règles de l'EFSA qui stipulent que le président ne doit pas s'engager « dans des activités qui pourraient donner lieu à un quelconque conflit d'intérêts potentiel » [6].
- Le rapporteur néerlandais pour le groupe ANS, Gerrit Speijers, la toxicologue irlandaise Iona Pratt, et le professeur autrichien Jürgen König, sont également impliqués dans une collaboration active avec ILSI Europe et n'ont pas mentionné ces activités dans leur déclaration d'intérêts. Speijers est aussi consultant pour PepsiCO et Danone, et König est consultant pour Danone et le fabricant de produits laitiers Nöm.
- La vice-présidente néerlandaise du groupe, Ivonne Rietjens, reçoit des financements du géant suisse de l'agroalimentaire Nestlé pour des recherches sur les additifs alimentaires et les arômes. Elle a aussi été consultante pour le fournisseur d'ingrédients Unimills.
- Le professeur d'oncologie italien, Sandro Grilli, est consultant pour la chaîne de supermarchés Coop depuis 2004.
- Paul Tobback, également membre du groupe d'experts, est consultant pour le groupe de lobbying de l'industrie agroalimentaire belge FEVIA. Il est aussi consultant pour Carrefour et *European Advisory Services*, une société de conseil et de lobbying offrant des conseils stratégiques pour les produits nutritionnels.
- Le membre français du groupe d'experts, Dominique Parent-Massin, a précédemment travaillé pour Coca-Cola et a déclaré des « liens financiers avec Ajinomoto », le plus grand fabricant d'aspartame au monde, en 2011. L'EFSA lui a interdit de participer aux discussions sur l'aspartame.
- Le rapport s'interroge également sur les liens avec l'industrie de John Gilbert, Jean-Charles Leblanc and Fernando Aguilar, également membres du groupe d'experts.

Le CEO exige qu'une réglementation plus stricte soit mise en place concernant la gestion des conflits d'intérêts au sein de l'EFSA. Ces règles doivent proscrire le travail de consultant et de conseil, sur une base rémunérée ou non, pour des entreprises de l'agroalimentaire mais aussi pour des associations de l'industrie agroalimentaire et pour des groupes de réflexion financés par l'industrie agroalimentaire.

Le groupe de recherche et d'action stipule aussi que l'EFSA ne doit pas s'appuyer sur des études de l'industrie lorsqu'il s'agit de juger de la sécurité des produits alimentaires.

Contact:

Nina Holland (English, Dutch): Mobile: +31 (0)6 30 28 50 42, email: nina@corporateeurope.org

David Leloup (French, English): Tel: +32 (0)4 232 17 75, email: david@corporateeurope.org

Notes:

[1] "Conflicts of interest exposed on EFSA food additives panel", Corporate Europe Observatory, 15 June 2011. <http://www.corporateeurope.org/lobbycracy/content/2011/06/conflicts-interest-among-efsa%E2%80%99s-experts-food-additives>

[2] Guidance document on declarations of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiguidance.pdf>

[3] The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) defines a conflict of interest as occurring "when an individual or a corporation (either private or governmental) is in a position to exploit his or their own professional or official capacity in some way for personal or corporate benefit". <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=7206> (The simple fact of being in such a position represents a conflict of interest, even if no unethical or improper act results).

- [4] "EU requests new checks on aspartame sweetener", AFP, 25 May 2011.
<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5ikyQ2cE6nSzlwebJX7e6xACkOrGw>
- [5] European Medicines Agency policy on the handling of conflicts of interests of Scientific Committee members and experts, European Medicines Agency, 13 October 2010.
http://www.ema.europa.eu/docs/en_GB/document_library/Other/2010/10/WC500097905.pdf
- [6] Procedure for identifying and handling potential conflicts of interest, EFSA, Catherine Geslain-Lanéelle, 8 September 2009. <http://www.efsa.europa.eu/en/keydocs/docs/doiconflicts.pdf>